

LA CASELLE ENCHÊNÉE



ASSOCIATION DE SALVEGARDE
DE
L'ENVIRONNEMENT DU PAYS
DE
LALBENQUE

CANDIDATS ET CITOYENS : ENCORE UN EFFORT !

Il est d'usage, lorsque s'ouvrent les campagnes électorales, que les challengers procèdent à un examen sans complaisance (et pas toujours fondé) du travail accompli par les élus arrivant en fin de mandat, que ces derniers sollicitent à nouveau ou non les suffrages des électeurs. Les élections municipales n'échappent pas à cette règle. Celles qui se dérouleront au mois de mars présenteront toutefois trois caractéristiques radicalement nouvelles : la première tient à la volonté, résolument affichée par le nouveau Président de la République Nicolas Sarkozy, de leur donner une orientation franchement politique : les électeurs devraient alors être confrontés à des programmes porteurs de choix de société tout à fait différents et surtout solidement argumentés. La seconde réside dans la tentation, en principe contradictoire avec ce qui précède, de constituer des listes d'ouverture ou, autre manière de caractériser la chose, de ne reculer devant aucune tentative de « débauchage » de personnalités du camp adverse, au nom de la valorisation des compétences des « meilleurs », quelle que soit leur appartenance politique. La troisième tient à ce que la question environnementale ou écologique, consécutive à l'organisation du « Grenelle de l'environnement », devrait occuper une place centrale dans cette campagne électorale ; les électeurs devraient ainsi s'attendre à ce que les candidats leur fassent en la matière des propositions aussi ambitieuses que résolument novatrices.

Il est donc important, à cet égard, de rappeler que Corinne Lepage a été chargée (en novembre 2007)

d'une mission par le ministre de l'Environnement et du Développement Durable. Cette mission, dont les résultats vont être prochainement rendus publics, consistait dans la préparation d'un projet de loi qui sera bientôt discuté par le Parlement. Sont entre autres proposés dans ce projet :

- l'accès simplifié et transparent de tous les citoyens aux informations relatives aux atteintes à la santé publique et à l'environnement ; un statut et une protection juridique pour tous les « lanceurs d'alerte » sur ces questions ; un « lanceur d'alerte » peut être défini comme toute personne, chercheur, salarié d'une entreprise publique ou privée, membre d'une collectivité territoriale, d'une association ou simple citoyen, qui aura estimé de son devoir d'informer la population sur l'existence d'un risque ou sur la rétention d'informations relatives aux divers dangers présentés par une innovation technologique ;
- une profonde réforme de l'expertise (cela devrait valoir également pour les enquêtes d'utilité publique), l'accès de représentants d'associations ou de la société civile aux différentes structures de décision ; la création d'une haute autorité de l'environnement disposant d'un pouvoir décisionnel et d'arbitrage. Ces propositions, qui s'inscrivent dans le prolongement direct des conclusions du « Grenelle de l'environnement », peuvent être consultées gratuitement sur le site du Ministère par toute personne disposant d'un accès à Internet.

La deuxième partie de la mission Lepage sera consacrée, à partir de mars 2008, à l'élaboration des procédures et des dispositifs juridiques permettant l'amélioration des conditions d'accès de tous les citoyens aux différentes discussions préalables aux prises de décisions au niveau local, départemental, régional et national, et ceci en conformité avec la réglementation européenne. Il va de soi que l'ensem-

-ble de ces décisions pèsera fortement sur l'administration de la vie locale, dont on peut exiger qu'elle s'organisera de manière plus coordonnée avec les autres échelons de la vie publique et politique : les communautés de communes, les conseillers généraux et régionaux, le député de la circonscription.

On peut donc espérer que le maire et les conseillers municipaux de Lalbenque auront à cœur de s'informer sur ces nouvelles dispositions. Et les électeurs disposent du pouvoir d'interroger les candidats sur un certain nombre d'enjeux essentiels concernant le développement durable. L'aménagement du territoire est par exemple indissociable des mesures inscrites dans la loi SRU et donc des politiques agricole et foncière : aide à l'installation de jeunes agriculteurs pratiquant l'agriculture biologique ou diversifiant leur production et soutien au développement de circuits courts pour des produits labellisés ; interdiction formelle de la mise en culture de parcelles OGM non respectueuses de la loi ; examen des potentialités offertes par les filières bois énergie et solaire pour le chauffage des bâtiments publics et les habitats collectifs ; participation à l'entretien et à la valorisation des éléments du patrimoine (chemins, murets, puits, casselles, pigeonniers) susceptibles d'attirer des visiteurs ; maîtrise, par le développement d'une politique volontariste, d'une allocation équilibrée des terres entre leur destination agricole et la construction d'habitations ; priorité donnée à la construction d'édifices économes en énergie et respectueux de l'esthétique locale et régionale ; incitation à l'organisation de transports collectifs ; augmentation du montant des subventions accordées aux associations oeuvrant en faveur de la lutte contre les nuisances (y compris sonores), la protection de la santé, de l'environnement ; promotion de la culture (théâtre, musique, danse) et des échanges entre établissements scolaires, y compris dans de gros bourgs comme Lalbenque ; mise en œuvre de services efficaces pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Ces quelques propositions relèvent du bon sens et leurs effets positifs pour les différents types d'administrés ont été attestés par tous ceux qui, depuis des années, n'ont pas craint de les expérimenter. Elles valent à coup sûr, pour la qualité de la vie quotidienne, beaucoup plus que les hymnes répétés à la gloire du « changement ».

Y D



CARTON ROUGE

Le traditionnel carton rouge de la **CASELLE ENCHÊNÉE** sera attribué cette fois-ci à l'environnement autour d'un bâtiment public, à savoir les **ateliers municipaux** de la commune de Lalbenque qui, au fil des ans, prennent des allures de décharge sauvage.



Le terrain sur lequel sont construits les ateliers municipaux va, à ce rythme, remplacer bientôt la célèbre décharge des Saques que tous les lalbenquois ont bien connue jusqu'à sa fermeture définitive et son remplacement par la déchetterie actuelle. Quel spectacle lorsqu'on entre dans Lalbenque en venant de la route de Cremps ! Est-ce dans le but de rivaliser avec le spectacle que nous offre l'entreprise Séguy, à l'autre bout du village ? On pourrait le croire ! A cette différence près que l'entreprise Séguy est une entreprise privée...ce qui ne la dispense en aucune façon de faire des efforts de nettoyage ou de s'installer en dehors du village...alors que les ateliers municipaux relèvent du domaine public et que la commune de Lalbenque serait bien inspirée de montrer l'exemple en matière de propreté et de respect de l'environnement. Nombre de déchets et gravas en tout genre n'ont rien à faire sur ce terrain et devraient être portés depuis longtemps à la déchetterie. Ce spectacle désolant, rajouté à toutes les petites et grandes verrues qui vont bientôt faire la célébrité de notre village, ne contribue en rien à faire de Lalbenque un bourg accueillant et un beau village où il fait bon vivre.

D P

CARTON VERT

Le carton vert de la **CASELLE ENCHÊNÉE** sera attribué en ce mois de février au **projet de centrale solaire** qui devrait voir le jour fin 2009 sur le parc d'activités du Sycala. Si ce projet arrive à terme, notre département aura la chance d'accueillir la seconde ferme photovoltaïque de France mais la plus grosse en termes de production électrique puisque cette centrale devrait produire autour de 5,5 MW par an, ce qui équivaut à la consommation d'électricité d'environ 2500 foyers. Comparée à une centrale nucléaire qui produit 1 300 MW, c'est peu, diront certains...mais n'est-il pas urgent de diversifier et de décentraliser la production d'électricité ? Cette centrale couvrira une parcelle de 12 hectares avec ses 72 000 panneaux photovoltaïques. La société Valeco qui porte ce projet vendra son électricité à EDF au prix de 30 centimes d'euro le kilowatt/heure. L'**ASEL** qui encourage toutes les énergies renouvelables quelles qu'elles soient (solaire, éolien, géothermie...) ne peut que se réjouir d'une telle initiative et inviter les pouvoirs publics à continuer d'investir dans ces technologies propres et d'avenir.

D P

DES FAUCHEURS DE MAÏS OGM TRAITES COMME DES CRIMINELS

En été 2006, environ 200 personnes participent à une opération de fauchage de maïs Monsanto 810, en présence de José Bové, sur la commune de Grezet-Cavaignan, dans le Lot-et-Garonne. Trois faucheurs sont interpellés par les forces de l'ordre. Après les échauffourées habituelles, ces trois personnes sont emmenées, menottées, par la police mais, pour soutenir ces trois faucheurs, environ 180 personnes se déclarent solidaires de l'action menée et donnent au commissaire chargé de cette affaire leurs noms, prénoms et adresses.

Un an et demi après les faits, le juge en charge de ce dossier demande à ce que les 180 signataires soient mis en garde à vue...dont une dizaine de lotois,

cinq à Gramat et cinq à la gendarmerie de Terre-Rouge, à Cahors. A l'issue de cette garde à vue, les interpellés ont la surprise d'apprendre que la justice les oblige à se soumettre à un test A D N pour figurer au fichier national d'identification génétique. Stupéfaits, huit des dix interpellés refusent de se soumettre à un tel test réservé à leurs yeux aux criminels ou grands délinquants...mais ils sont avertis qu'ils vont passer en correctionnelle, au tribunal d'instance de Cahors, pour refus de se soumettre à ce prélèvement A D N. Il faut savoir que la loi sur les prélèvements d 'A D N a été modifiée à la demande Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, et que, désormais, toute personne responsable d'un délit peut être soumise à ce test sauf,

très curieusement, tout ce qui concerne les délits financiers !

Lors de l'audience du 17 décembre dernier au tribunal de Cahors, les manifestants sont nombreux. L'avocat de José Bové défend brillamment les huit inculpés et demande tout simplement la relaxe, arguant du fait qu'il est intolérable de confondre un vrai délit avec une action de désobéissance civile dans le but de préserver l'environnement et la santé des générations futures. Le tribunal vient de rendre son jugement et les inculpés apprennent avec bonheur qu'ils sont tous relaxés. Mais c'est trop vite se réjouir car le procureur vient de faire appel de cette décision...et il va falloir recommencer les plaidoiries devant la Cour d'appel d'Agen.



L'ASEL dont on connaît la position en faveur d'un vrai moratoire sur les cultures OGM soutient bien évidemment ce combat des faucheurs et ce refus de se soumettre à des tests ADN car c'est faire l'amalgame entre de vrais individus dangereux et des citoyens qui posent un acte politique en alertant à leur façon l'opinion publique sur les dangers des aliments génétiquement modifiés. L'ASEL invite chacun des lecteurs de la **CASELLE ENCHÊNÉE** à se mobiliser et à soutenir financièrement les inculpés pour les aider à payer les frais de justice entraînés par ces diverses plaintes.

Pour l'ASEL, **Damien**, un des huit inculpés...et vendeur de produits biologiques sur le marché de Lalbenque.

LA TAUPE

J'espère qu'après avoir lu ma petite histoire (vraie) vous ne les regarderez plus du même œil... Et que vous chercherez à faire avec elle quelques compromis !

Des yeux si minuscules que c'est à peine s'ils détectent le jour, deux trous à la place des oreilles, des poumons gigantesques (fallait bien compenser !), une petite queue toujours à la verticale en contact avec le plafond des galeries, pacifique à l'extrême et maman formidable, voici la Taupe !

Pour savoir son âge, mesurez le diamètre de la galerie : quatre cm ? C'est un jeune (ou une femelle). Six ou sept cm ? Un mâle adulte.

Elle vit avec son temps, n'hésitant pas à travailler « plus » pour « manger plus » (!). Silencieusement, elle abat le travail d'un enfant de trente kg qui chargerait à la pelle l'équivalent de six tonnes de terre sur un camion en une heure trente !

Son régime pour un tel punch ? Tout ce qui tombe sous son nez et qui est petit, mince, gluant et se tortille (chouette, elle mange aussi des larves et des vers nuisibles... alors, elle est utile !). Elle déteste les légumes, donc, juré, ce n'est pas elle qui mange vos carottes ou vos céréales.

En règle générale, elle n'a pas à sortir de sa cachette. Mais lors d'étés caniculaires ou de disette, renard, chat ou... homme, peuvent la trouver errant à la surface. Elle est alors très nerveuse car sans défense.

Sa durée de vie est très courte. Faute de dentiste, elle mourra avant cinq ans et vous n'aurez même pas à vous occuper de ses obsèques. Elle ira se pelotonner dans la pièce la plus reculée pour y mourir.

Mais, la triste réalité, c'est que vous ne supportez pas ces monticules de terre (pourtant formidables pour les plantations !) qu'elle dissémine un peu partout...

Un peu de patience ! Une douzaine de petits tas et ce sera terminé. Il suffira alors de tout aplanir ou bien de récupérer la terre pour vos fleurs. Quand la taupe aura suffisamment creusé pour son terrain de chasse, elle ne vous embêtera plus. (La plupart des agriculteurs l'ont compris : ils ont un outil nommé « taupière » pour tout aplanir.)

En fait, elle fait comme les hommes en plein chantier ! Elle creuse, elle évacue la terre. Si vous la tuez, elle ne pourra pas profiter du fruit de son travail ! Or ce n'est pas rien : deux cent cinquante mètres de galeries en tout sens avec système d'aération très calculé, quelques labyrinthes bien pensés pour retarder d'éventuelles proies, sans oublier un cabinet de toilette, une chambre douillette (elle ira vite chercher quelques feuilles et mousses en surface pour la meubler 100% écolo) et un cellier pour les réserves.

Des réserves ? Mais oui ! Pour l'hiver ! Tout un stock de vers de terre (son met préféré) auxquels elle aura pris soin de couper la tête pour qu'ils restent un moment sous le choc (mettez-vous à leur place !). Ainsi elle peut les entasser tel un tas de spaghettis, dans le cellier, complètement lobotomisés.

Vous voilà en train de penser : « Quelle sadique ! »

Et bien, pas tant que ça ! Imaginons qu'au printemps la taupe n'ait pas consommé tout son vermicelle (!) et que, la chair fraîche abondant à nouveau, elle en oublie sa réserve. C'est là que la nature est épatante : les vers vont se reconstituer dans leur totalité (mais oui !) et filer à l'anglaise dès que la geôlière aura le dos tourné.

Alors ? Vous ne les aimez toujours pas ? Soit. Mais alors, ne soyez pas trop cruels !

Si vraiment vous devez les tuer, n'utilisez pas les poisons à base de produits toxiques (à peine autorisés d'ailleurs : Nitrate de Baryum, Phosphore d'aluminium...) vendus dans le commerce, qui vont lui donner un mal de ventre terrible, et qui, même à faible dose, contamineront le sol, le vivant en sous-sol et les nappes d'eau. Sans compter que, pour leur fabrication, quelle pollution !

Tuez-les « net », avec un piège mécanique (genre « putange ») qui sera posé dans un des systèmes d'aération (attention, ils ne sont pas très visibles) et non dans une galerie que la taupe aurait vite fait de condamner. Et pas la peine de mettre du verre pilé dans ses galeries, *elle n'est absolument pas hémophile.*

- A** ● Les odeurs d'urine (autre que la sienne).
- S** ● La lavande.

T N'hésitez pas à aller faire « pipi » le soir dans
U les galeries qui vous dérangent (!) ou plantez de
C la lavande sur les monticules. La lavande dans un
E potager, c'est très joli !
S

S R



BON MANDAT, MONSIEUR LE MAIRE !

L'ASEL est une association de sauvegarde de l'environnement du pays de Lalbenque et, à ce titre, elle ne prendra bien évidemment pas parti dans le débat des élections municipales...tout du moins dans le sens d'un choix entre les deux listes ou entre les divers candidats. Trois des trente candidats qui se présentent à ce suffrage local sont membres de notre association mais ils se présentent à titre personnel, sans engager l'ASEL.

Toutefois, l'ASEL ne peut pas rester sur la touche en se refusant à participer au débat d'idées qui va inévitablement avoir lieu durant les semaines à venir. Bien au contraire, elle estime que le tissu associatif de notre village doit se mobiliser durant ce temps fort de la vie locale, chacun dans son domaine. A travers les lignes de ce journal, elle entend questionner les deux listes et faire part de ses exigences en matière d'environnement. Nous allons donc passer en revue nos diverses revendications qui sont, pour la plupart, celles que nous ne cessons de répéter depuis des années...très souvent dans les sables du désert. Mais nous nous sommes laissés dire que les oreilles des candidats se désensablent comme par magie lors de périodes électorales !

Pour montrer que l'environnement est une préoccupation essentielle de la nouvelle équipe qui va diriger Lalbenque, **nous souhaitons, comme première mesure, que soit nommé un véritable adjoint à l'environnement**, compétent dans ce domaine et désireux de faire bouger les choses dans le sens d'un développement durable. Plus question de nommer des adjoints potiches comme nous avons pu le voir dans les mandats antérieurs ! Nous souhaitons également que soit mise en place **une véritable commission extra-municipale, composée de membres du Conseil municipal, de membres de l'ASEL et de personnalités de la commune dont la compétence est reconnue en matière d'environnement**. Cette commission serait évidemment sous la responsabilité de l'adjoint à l'environnement. Elle serait consultée à chaque projet touchant à l'environnement et pourrait également être une sorte de boîte à idées pour mettre en place des projets innovants. Durant le dernier mandat, cette commission a été créée mais n'a fonctionné que le temps d'une seule et unique réunion, sans lendemain !

Nous souhaitons bien sûr que l'année en cours voie le début des travaux de **la nouvelle station d'épuration** et il n'est pas question que cette station fonctionne sur un autre mode que **le lagunage**, tel

que nous l'a promis le maire actuel et tel que nous l'avons décrit dans un numéro précédent de la **CASELLE ENCHÊNÉE**. Si d'aventure un procédé ancien était adopté, notre association ferait tout pour l'empêcher.

Il nous paraît important que **les équipements collectifs de la commune ou de la communauté de communes soient équipés au fil des ans en matériel énergétique nouveau**. A ce titre, la Maison Communautaire est l'exemple à ne pas suivre puisque, pour ce bâtiment, on n'a fait preuve d'aucune imagination et d'aucune ambition pour montrer à la population que l'habitat peut être chauffé et climatisé avec des technologies énergétiques désormais fiables et efficaces (panneaux photovoltaïques sur les toits, pompes à chaleur, géothermie...). **D'autres villages lotois ont innové en choisissant de chauffer tous les bâtiments publics et même privés à partir d'une chaudière à bois collective**. Lalbenque serait-il condamné à n'être que le village de la truffe ? Il est d'autres façons de se rendre populaire en conjuguant intelligemment la tradition et les innovations écologiques. Et, dans ce domaine, il n'est jamais trop tard pour réparer les erreurs du passé récent.

Nous souhaitons que, **dans le cadre de la Communauté de communes, soit créé un poste de garde environnemental chargé de faire respecter la législation sur l'environnement**...en verbalisant s'il le faut toute infraction grave (dépôt d'ordures en décharge sauvage, mauvais tri dans les containers, obligation de mise en déchetterie de tout amas de ferraille ou de gravas dans la nature...). Ce garde serait notre nouveau garde-champêtre d'autrefois !

Il serait souhaitable **que soit répertorié l'ensemble du petit patrimoine local (gariottes, caselles cisternes, lavoirs, croix...)** et que **les divers propriétaires soient incités à les remettre en valeur**, soit en les débroussaillant, soit en les reconstruisant quand ils sont trop abîmés. Ce petit patrimoine est l'âme de notre pays et les touristes sont unanimes pour en vanter l'intérêt. L'ASEL, avec ses faibles moyens, participe régulièrement à ce travail mais il est du rôle de la collectivité de prendre cette tâche à cœur. Il n'est pas question que l'on revoie dans ce pays le scandale d'il y a deux ou trois ans où un propriétaire de Fontanes a tout simplement fait passer le bulldozer sur une gariotte encore en bon état, bien visible du bord de la route, en plein champ...parce que ces vieilles pierres l'empêchaient d'aller tout droit avec son tracteur !

LA CITERNE CENDRILLON

12 janvier 2008

Mais qu'est-ce que c'est ? !



Seuls les curieux (de nature !) chercheraient à savoir ce qui se cache derrière ces taillis...le long du chemin de Saint-Jacques, sur la commune de Bach. Les autres passeraient à côté, n'y trouvant aucun intérêt.

C'était sans compter sur les bénévoles de l'**AJSEL** !



En ce jour du mois de janvier, même si nous ne sommes qu'un tout petit groupe, nous sommes motivés ! Le temps est avec nous. Après plusieurs heures de bagarre avec des ronces et des outils récalcitrants, voilà la première étape du travail qui se terminera aux beaux jours par un récurage du fond de la citerne pour qu'elle retrouve sa fonction d'antan.

Une citerne souillon devenue toute propre par les soins de l'**AJSEL** Cendrillon.

S R

Pourquoi la **déchetterie des Saques** qui fonctionne très bien, avec un taux de fréquentation étonnant, **n'ouvrirait-elle pas ses portes tous les jours de la semaine, du matin au soir...**et non pas à mi-temps comme c'est le cas actuellement. Plus les horaires d'ouverture seront importants, plus les habitants seront incités à venir porter leurs déchets à la déchetterie.

Nous souhaitons **que la nouvelle municipalité prenne un arrêté pour interdire aux quads et autres engins motorisée l'accès à certains chemins pédestres**, à commencer par le GR 65, le chemin de Saint-Jacques, qui traverse notre canton. Si on ne prend aucun arrêté dans ce sens, nos chemins vont être vite détériorés et qu'en sera-t-il de la tranquillité des randonneurs en tout genre qui apprécient le calme des paysages quercynois.

Nous aimerions **voir la nouvelle municipalité servir à la cantine et à la Marpa une alimentation biologique**, au moins plusieurs fois par semaine, dans le but d'éduquer les enfants à une alimentation différente et dans le but également d'apporter **un soutien à une agriculture de qualité**, en se servant chez des producteurs locaux.

Voilà, entre autres, quelques pistes de réflexion et quelques exigences qui sont les nôtres dans ce débat électoral. **L'écologie ne doit pas être qu'un vain mot, un joli mot destiné à habiller les divers programmes électoraux. L'écologie et le développement durable doivent être au contraire au cœur de l'action de toute équipe qui prétend prendre en main l'avenir d'une communauté**, que ce soit celle d'un village, d'un département, d'une région ou d'un pays tout entier.

D P



Appel à soutien.

Vous êtes de fidèles lecteurs de la CASSELLE ENCHÊNÉE, un petit périodique qui paraît tous les deux mois. La fabrication de ce petit journal qui semble plaire aux lalbenquois a un coût non négligeable. L'AJSEL s'adresse à chaque lecteur pour l'inviter à adhérer à notre association ou à nous faire parvenir un soutien financier... faute de quoi ce petit journal serait appelé à disparaître.

BULLETIN D'ADHESION:10 euros/an

NOM :

Prénom :

Adresse:

Pour nous contacter:

A J S E L

Mairie de Lalbenque

46 230 Lalbenque.

Tel: 05 65 31 75 91

Ou: 05 65 24 72 20 - 05 65 24 73 52